LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS AU PRÉ SAINT-GERVAIS

Tout savoir en quelques pages

Renseignements :
service Éducation
01 49 42 73 85



ÉDITO

L'année prochaine, ce sont 1 731 élèves des écoles maternelles et élémentaires du Pré Saint-Gervais qui prendront, chaque matin, la direction de l'école. En Seine-Saint-Denis, le département le plus jeune de France, l'institution scolaire est la première des priorités. Les apprentissages dispensés en primaire sont déterminants dans le parcours d'un élève. Dans son ensemble, la communauté éducative s'accorde pour dire que les écarts de compétences entre les enfants se creusent au fur et à mesure de l'avancée du cours élémentaire. C'est pour ces raisons que l'école concentre toute notre attention. La réforme des rythmes scolaires n'a en ce sens qu'un seul objectif : favoriser la réussite éducative.

Il est vrai, la réforme présentée dans ce guide est un changement pour chacun d'entre nous : nous allégeons les journées d'enseignement pour mieux les répartir sur la semaine et sur l'année scolaire. Nous modifions donc les horaires. Nous proposons de nouvelles activités périscolaires avec des ateliers éducatifs variés. Nous allongeons la pause méridienne, pour le seul confort des enfants. Nous installons une nouvelle assemblée chargée de définir le projet éducatif territorial (PEDT).

Mais elle se situe également dans la continuité de notre engagement pour l'école : avec le numérique à l'école, les clubs coups de pouce ou encore le soutien à la lecture. De manière directe ou indirecte, la Ville participe à plus du tiers des dépenses annuelles des écoles maternelles ou élémentaires du Pré Saint-Gervais. Avec cette réforme, nous investissons davantage encore dans le projet éducatif du Pré Saint-Gervais et dans l'avenir de nos enfants.

L'école de la République est la seule institution qui puisse, à un moment de la vie, lutter contre les déterminismes sociaux, économiques et culturels. Tout en respectant le cadre national qui fonde l'école, la réforme des rythmes scolaires permettra de proposer, ensemble, des pédagogies innovantes et créatives dans l'intérêt premier des enfants. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente lecture.



Gérard Cosme
Maire du Pré Saint-Gervais
Président d'Est Ensemble

Ce qui va changer en 2013 pour le temps de l'enfant

- 24 heures d'enseignement réparties sur **9 demi-journées** (5h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et 3h le mercredi matin)
- Une **matinée supplémentaire le mercredi** consacrée aux apprentissages scolaires
- **Fin des classes à 15h45** afin de réduire la journée scolaire
- **Des matinées scolaires** portées à 3h15 en élémentaire **plus propices à la concentration pour les apprentissages**
- Un décalage des heures de début de classe entre maternelle et élémentaire, **pour prendre en compte le trajet des parents d'une école à une autre**
- Une pause méridienne d'1h45 en élémentaire **pour donner le temps d'une prise de repas apaisée**
- Une variété **d'activités éducatives après l'école**, encadrées par des enseignants, des partenaires associatifs, des intervenants artistiques et sportifs municipaux, ainsi que des animateurs du prestataire périscolaire de la Ville.

Les engagements éducatifs de la Ville du Pré Saint-Gervais

- Un **investissement sans précédent** de la Ville dans l'éducation
- Une journée équilibrée afin de **prendre en compte les rythmes de l'enfant**
- Un **temps scolaire mieux réparti** et **plus favorable aux apprentissages**
- Une **réflexion différenciée pour les maternelles et les élémentaires**
- Une **démarche globale et cohérente**, associant tous les partenaires, dans le cadre d'un **Projet Educatif Territorial (PEDT)***
- **Des activités périscolaires de qualité**, sans coût supplémentaire pour les familles dans les domaines artistiques, sportifs et scientifiques, mais aussi des moments de détente, respirations indispensables à l'équilibre de l'enfant.
- Un **comité de pilotage, outil de suivi et d'évaluation** tout au long de l'année 2013/2014, constitué de tous les représentants de la communauté éducative.

*Le Projet Educatif Territorial mis en place à l'initiative des collectivités territoriales volontaires et en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, a pour objectif de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Les emplois du temps des enfants à partir de septembre 2013

Classes maternelles

	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
7h-9h*	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h-12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h-13h30	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h30-15h45	Classe	Classe	Accueil de loisirs	Classe	Classe
15h45-16h30	Pause et goûter	Pause et goûter		Pause et goûter	Pause et goûter
16h30-18h30	Activités éducatives	Activités éducatives		Activités éducatives	Activités éducatives

*Maintien de l'accueil gratuit à partir de 8h20.

Les emplois du temps des enfants à partir de septembre 2013

Classes élémentaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h45*	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45-12h	Classe	Classe	8h45-11h45 Classe	Classe	Classe
12h-13h45**	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h45-15h45	Classe	Classe	Accueil de loisirs	Classe	Classe
15h45-16h30	Pause et goûter	Pause et goûter		Pause et goûter	Pause et goûter
16h30-18h30	Activités éducatives	Activités éducatives		Activités éducatives	Activités éducatives

*Maintien de l'accueil gratuit à partir de 8h20.
**Le mercredi, cantine de 11h45 à 13h30.

Les ateliers éducatifs : mode d'emploi

À partir de 15h45, les enfants pourront être pris en charge par du personnel qualifié. De 15h45 à 16h30, l'accueil sera gratuit pour les enfants ne participant pas aux ateliers du soir.
Ce temps périscolaire se répartira de la manière suivante :

- **15h45-16h30 :** pause et goûter (fourni par la Ville aux enfants de maternelle participant aux activités périscolaires du soir)
- **16h30-17h30 ou 18h :** ateliers encadrés par des enseignants, des intervenants spécialisés ou le prestataire périscolaire

Ainsi, pendant l'année scolaire 2013/2014, les parents pourront venir chercher leur enfant :

- à 15h45
- à 16h30
- à partir de 17h30

Les ateliers éducatifs répondront aux objectifs suivants :

- Favoriser la réussite éducative par des moyens complémentaires à ceux de l'école
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, en valorisant ses talents
- Favoriser les mixités, l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Garantir l'égalité d'accès aux savoirs

Voici des exemples d'activités qui pourraient être proposées dans le cadre de ces ateliers :

Maternelles :

- Activités autour du livre : présentation de livres, lectures
- Activités créatives : jeux, ateliers artistiques ludiques
- Activités physiques : activités de détente, de relaxation

Élémentaires :

- Actions d'accompagnement à la scolarité : leçons, aide méthodologique, ateliers ludiques autour de la lecture, de l'écriture ou des sciences
- Activités sur le thème du numérique : création de blogs, webradio, bon usage des réseaux sociaux
- Activités artistiques de découverte : musique, arts plastiques, danse, théâtre
- Activités sportives de découverte : football, tennis, aïkido, arts martiaux, basket
- Activités sur le thème du développement durable : jardinage

L'inscription aux ateliers se fera en septembre 2013

Questionnaire à retourner au Service Éducation - 5, place du Général-Leclerc 93310 Le Pré Saint-Gervais

Vos coordonnées (parents)

NOM : .... Prénom : ....

Votre adresse de courrier électronique : ....

Votre premier enfant

Dans quelle école sera-t-il scolarisé en septembre 2013 ?

En septembre 2013, cet enfant sera :

❒ en maternelle (petite, moyenne ou grande section)

❒ en élementaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)

Que fera votre enfant après l'école, à 15h45 ?

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Pas de périscolaire, sortie à 15h45	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 16h30	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 17h30	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 18h	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 18h30	❒	❒	❒	❒
Je ne sais pas encore	❒	❒	❒	❒

Que fera-t-il les mercredis à la fin de la matinée d'école ?

❒ Déjeuner à la cantine

❒ Participation au centre de loisirs l'après-midi

Votre deuxième enfant

Dans quelle école sera-t-il scolarisé en septembre 2013 ?

En septembre 2013, cet enfant sera :

❒ en maternelle (petite, moyenne ou grande section)

❒ en élementaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)

Que fera votre enfant après l'école, à 15h45 ?

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Pas de périscolaire, sortie à 15h45	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 16h30	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 17h30	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 18h	❒	❒	❒	❒
Périscolaire jusqu'à 18h30	❒	❒	❒	❒
Je ne sais pas encore	❒	❒	❒	❒

Que fera-t-il les mercredis à la fin de la matinée d'école ?

❒ Déjeuner à la cantine

❒ Participation au centre de loisirs l'après-midi

Réalisation et impression : service Communication de la Ville du Pré Saint-Gervais. Juin 2013. © Jérémie Brudieux.